

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 4 juillet 2023

Le mardi 04.07.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : M. XILLO Michel (par M. BOURBON), M. MARTINET Florent (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme MANZON).

Absents ou excusés : Mme BOULAY Dominique, Mme BRIEZ Dominique, Mme GARCIA Hélène, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. MONBRUN René

Délibération n° 53-2023.

PASS 2022-2023.

Participations à verser aux associations.

M. le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec certaines associations dans le cadre du PASS, pour la période du 01.09.2022 au 31.08.2023, suite aux délibérations du Conseil Municipal des 05.07.2022 et 06.09.2022. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations partenaires, après communication d'un état récapitulatif.

Compte tenu des états récapitulatifs transmis les associations (états consultables auprès du secrétariat de la Mairie), Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide **de verser les participations suivantes :**

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Période concernée</i>	<i>Nombre d'enfants concernés</i>	<i>Participation à verser à l'association</i>
BADMINTON CLUB GRENAIDAIN	Saison 2022-2023	3	98,00 €
GRENADE FOOTBALL CLUB	Saison 2022-2023	32	1 766,00 €
GRENADE ROLLER SKATING	Saison 2022-2023	4	210,00 €
GRENADE VOLLEY BALL	Saison 2022-2023	4	252,00 €
MULTIMUSIQUE	Période du 12.09.2022 au 11.12.2022	15	868,71 €
MULTIMUSIQUE	Période du 12.12.2022 au 11.03.2023	15	868,71 €
MULTIMUSIQUE	Période du 12.03.2023 au 23.06.2023	15	868,71 €

Le Secrétaire,
René MONBRUN

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

